

## Code éthique et de bonne conduite de la doula

### (doula<sup>®</sup> l'accompagnement à la naissance)

---

La doula accompagnante à la naissance

- a suivi une formation conformément aux directives de l'association Doula CH
- encourage la femme qu'elle accompagne à prendre des décisions, et veille au bien-être ainsi qu'à la bonne santé de la femme et de la famille
- respecte l'intimité familiale et traite l'ensemble des informations qui lui sont confiées (par voie orale, écrite ou illustrée) de manière confidentielle
- s'engage à être fiable lorsqu'elle offre ses prestations à sa cliente pendant la période convenue
- n'exerce aucun acte médical et n'intervient pas dans ce domaine précis
- respecte le travail de la sage-femme, du personnel médical et de ses collègues professionnels, et agit envers eux de façon juste et respectueuse
- n'accompagne pas d'accouchement seule, mais toujours en complément du travail de la sage-femme ou du médecin
- connaît ses limites personnelles et celles de son activité ; si nécessaire, elle fournit des adresses de services d'aide complémentaires
- s'engage à garantir un travail de qualité grâce au suivi de formations continues et à la collaboration avec d'autres doulas
- contribue à la reconnaissance publique du métier de doula
- s'efforce de participer aux assemblées générales annuelles de l'association ainsi qu'aux rencontres régionales

En cas d'avis négatifs sur mon activité professionnelle, le comité de l'Association Doula CH est autorisé à me convoquer pour un entretien.

Par la présente, je déclare avoir lu et compris le code éthique et de bonne conduite, l'accepter sous sa forme présente, et je me réjouis d'exercer le métier de doula (doula<sup>®</sup> l'accompagnement à la naissance) dans ces termes.

Lieu et date .....

Nom et prénom .....

Signature .....